

REGLEMENT

MARDI 1^{er} NOVEMBRE 2022

La « FOULÉE de L'ESPOIR » est une épreuve pédestre organisée par l'association « Je cours pour ma forme » en partenariat avec le Service des Sports de la ville de Pernes les Fontaines répondant à la réglementation des courses hors stade. L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, villages partenaires) se situe au Complexe Sportif Paul de Vivie – 391 Avenue René Char à PERNES LES FONTAINES.

CATÉGORIES : Conformément à la réglementation FFA, la participation est limitée à partir de la catégorie « cadet » sur le 10 km, et la catégorie « junior » pour le 20 km, licenciées ou non. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

Attention les catégories changent le 1^{er} novembre

INSCRIPTION & TARIFS :

Tarifs : 6€ pour le 6 km, 12€ pour le 12 km et 18€ pour le 22 km

Le jour de la course : Majoration de 2€ et les inscriptions seront closes ¼ d'heure avant le départ

En ligne : www.jf_chronotrail.com

Par courrier : Avant le 28 octobre 2022, joindre impérativement au bulletin d'inscription, la copie du certificat médical ou de la licence conforme et le règlement de l'épreuve à l'ordre de « je cours pour ma forme » – Complexe sportif Paul de Vivie – 391 Avenue René Char – 84210 Pernes les Fontaines.

Renseignements : 04.90.66.33.43 ou par mail : sport1@perneslesfontaines.fr

PARCOURS : Course Nature de 6 km et TRAIL de 12 et 22 km à 90% sur des chemins et sentiers.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. L'ensemble des parcours seront fermés à la fin de l'épreuve « en serre file »

RETRAIT des DOSSARDS : à partir de 7h30 au Complexe Sportif (épingles non fournies)

DÉPART : 9h00 pour le TRAIL de 24 km
9h15 pour le 6 et 12 km

RAVITAILLEMENTS:

- 1 point d'eau
- 1 ravitaillement sur les parcours
- 1 point de ravitaillement à l'arrivée

La foulée de l'espoir est ECO responsable aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

ANNULATION :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou une partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents ou si les conditions sanitaires (COVID 19) l'imposent.

SÉCURITÉ :

Le tracé est balisé à l'aide de rubalise. La sécurité est assurée par des signaleurs tout au long du parcours. Des postes de ravitaillement sont installés sur le parcours et au niveau de l'aire d'arrivée. Les parcours sont fermés par des membres de l'organisation. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours établi sans en avoir prévenu les organisateurs se met immédiatement hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsable en cas d'accident ou de litige. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté auprès des signaleurs le plus proche et de lui porter secours si nécessaire.

Une équipe de secouristes est mandatée et positionnée dans l'aire d'arrivée.

Il est rappelé aux coureurs que le code de la route devra être appliqué de façon inconditionnelle sur les portions de voie publique (ouverte à la circulation). L'accompagnement par un animal ou une personne en VTT est interdit et les bâtons ne sont pas autorisés.

CLASSEMENT : Le classement des courses sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

RÉCOMPENSES : Seront récompensés : Les 3 premiers scratches hommes et femmes et 1^{er} cadet sur le 6 km et 1^{er} junior sur le 12km.

MESURES SANITAIRES LIÉES A LA COVID-19

Port du masque OBLIGATOIRE en dehors de la compétition, lors du retrait des dossards, déplacements ainsi que le respect des gestes barrières.

UTILISATION D'IMAGE :

En complétant le bulletin d'inscription et en participant à cette manifestation vous autorisez « expressément les organisateurs de la « FOULÉE de L'ESPOIR », ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, prises à l'occasion de la participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par les organisateurs (ci-après mentionnés). Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'organisateur. Par l'intermédiaire de cet événement, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires **dont les noms, logos ou coordonnées sont mentionnés dans ce règlement**. Conformément à la " loi Informatique et Libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation :

- l'association – www.jecourspourmaforme.com
- Chronométrage - www.jf-chronotrail.fr
- Le service des sports - Mairie de Pernes les Fontaines : sport1@perneslesfontaines.fr

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters qui vous a été adressée par l'organisateur émetteur et responsable de cet envoi.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, dans l'intérêt de tous et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents.

En faisant acte d'inscription, par courrier ou en ligne, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter

